



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie Territoriale de Prévention des Risques en montagne (STePRiM)

Intervention de Claire Valence (DDT des Hautes-Alpes et
des Alpes de Haute-Provence)
Journées techniques des TAGIRN - 22 juin 2020



Du PAPI au STePRiM

- La protection contre les risques naturels : une politique nationale
- Inondations : + de 80 % des dommages

- Un outil dédié : PAPI
- Permet la participation financière de l'État à travers le FPRNM
- Une démarche territoriale et une priorisation des interventions

Du PAPI au STePRiM

- Des spécificités des zones de montagne à prendre en compte :
 - Phénomènes fortement conditionnés par la pente et le relief
 - Aléas présents multiples, soudains, rapides et souvent de forte intensité
 - Territoires d'enjeux contraints sur le plan spatial
 - Des spécificités sur l'accessibilité / isolement
 - Contexte du changement climatique

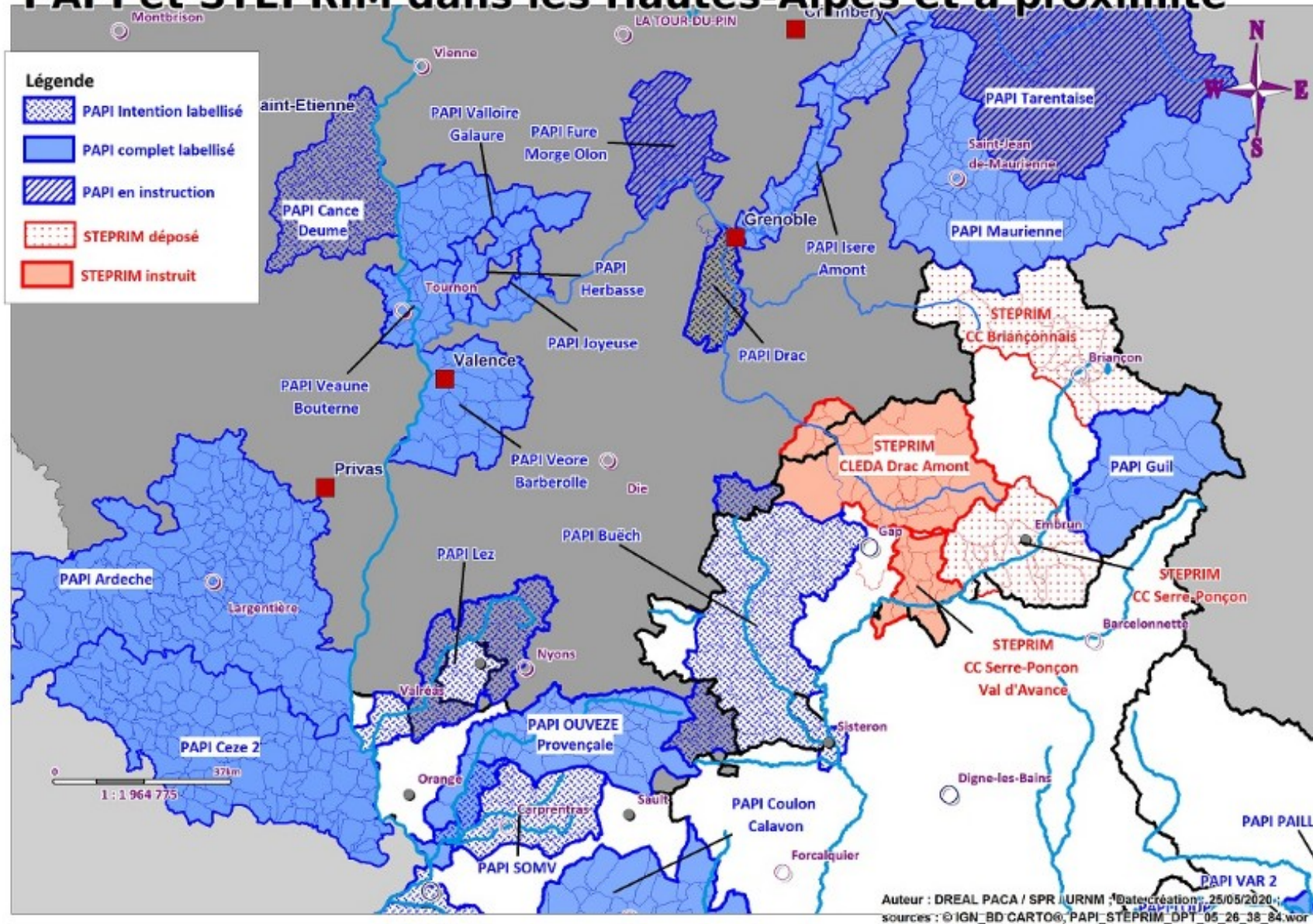
Du PAPI au STePRiM

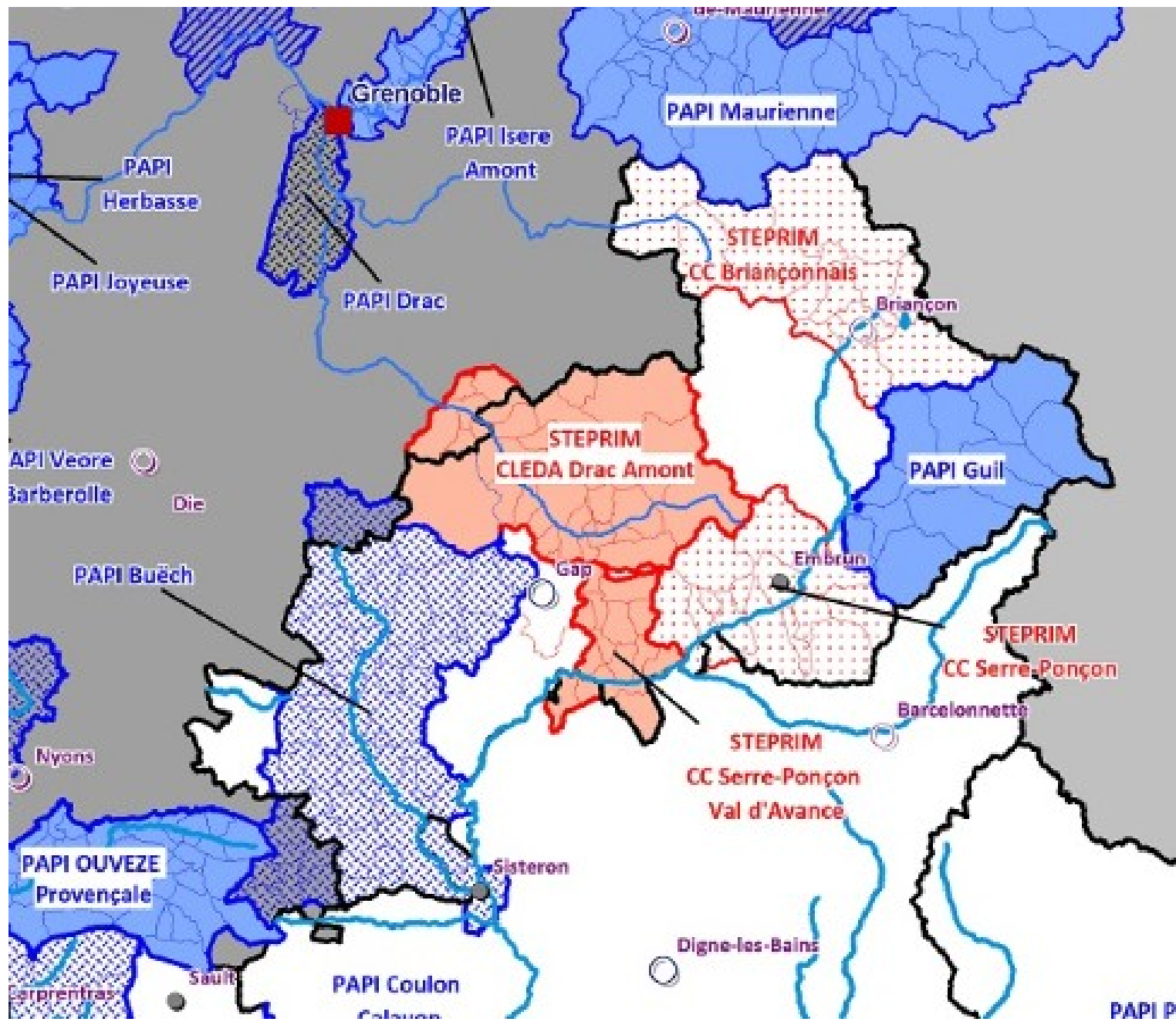
- En montagne, un nouvel outil multi-risques dans l'esprit du PAPI
- 2017 : Premier cahier des charges STEPRIM (avec échéance de candidature). Un dossier labellisé dans les Pyrénées
- Mars 2019 : Second cahier des charges STEPRIM (sans date limite de candidature). Lien avec GIRN identifié

Les Hautes-Alpes, territoire pilote

- En 2016 : Expérimentation PREGIPAM : Drac et Guil
- Une volonté locale d'**accompagnement par les services de l'État**, confirmée en Commission Départemental des Risques Naturels Majeurs début 2019
- Des collectivités candidates à l'appel à projet STePRiM : premier retour d'expériences possible

PAPI et STEPRIM dans les Hautes-Alpes et à proximité





Les objectifs de la STePRiM

- Prendre en compte le multi-risques
- Mettre en oeuvre une stratégie de prévention, globale et partagée et un programme d'intervention priorisé
- Créer une dynamique territoriale et fédérer les acteurs de la gestion des risques
- Se projeter dans le temps
- Optimiser et rationaliser les moyens publics

Contour de l'appel à projet

- Quel porteur de projet ? EPCI, PNR, ... sur un bassin de risque
- Le porteur de projet STePRiM n'est pas obligatoirement maître d'ouvrage de l'ensemble des actions
- Projet d'intention (non obligatoire) ou complet (avec travaux)
- Durée max : 3 ans renouvelable une fois (avenant)

STePRiM d'intention

STePRiM complet

Niveau national

Lancement
appel à projet
STePRiM

Labellisation
STePRiM
d'intention

→ Financement
d'un poste ou
d'études

Labellisation
STePRiM
complet

Niveau local

**Élaboration du dossier et
dépôt de candidature
pour le STePRiM
d'intention**

→ Synthèse des
connaissances
→ État initial
→ Élaboration du
programme d'étude
→ Programmation
d'actions « immatérielles »

Mise en œuvre du STePRiM d'intention

Élaboration du dossier STePRiM complet
→ Stratégie et programme d'actions

Dépôt de la candidature STePRiM complet

Mise en
œuvre du
STePRiM

Procédure de labellisation

- Dépôt de la candidature au fil de l'eau
- Instruction DREAL (avec consultation de différents services)
- Comité de labellisation national (ministère, expert national – INRAE, DREAL)
- Puis conventionnement (mobilisation du fonds Barnier)

Quel financement par l'Etat ?

- Poste (à hauteur d'1 ETP max) ou AMO, à partir de la labellisation (40% max de 60 000 €/an)
- Études et / ou actions immatérielles (FPRNM en fonction des critères d'éligibilité en vigueur dont PPR prescrit – 40 % ou approuvé – 50%)
- Travaux, uniquement dans le cadre du STEPRIM complet (FPRNM – fonds Barnier)

Le projet d'intention

- Un diagnostic territorial : mise en évidence des atouts / marges de progrès du territoire
- Socle de connaissance à acquérir / compléter concernant les aléas / les enjeux / les ouvrages
- En déduire une stratégie d'intervention visant à améliorer la situation, déclinée en un programme priorisé d'actions (= base pour candidater au STePRiM complet)

7 axes d'intervention

- Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- Axe 2 : « Prévision et surveillance des risques naturels »
- Axe 3 : « Alerte et gestion de crise »
- Axe 4 : « Prise en compte du risque dans l'urbanisme »
- Axe 5 : « Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité »
- Axe 6 : « Travaux de protection active »
- Axe 7 : « Travaux de protection passive »

Le diagnostic

- Socle de connaissance à acquérir / compléter concernant :
 - Les aléas : fréquent / centennal / exceptionnel (+ contexte du changement climatique)
 - Les enjeux : population, habitat, infrastructures, activités économiques, environnement, ...
 - Recensement et analyse des ouvrages de protection existants
 - Démarches et outils de prévention existants

Caractérisation des ouvrages

- Caractérisation de leur impact sur le phénomène : état global, effet attendu sur le phénomène, ...
- Bien cadré pour les systèmes d'endiguement à travers les études de danger (décret « digues », 2015) – lien GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations)
- Pour les autres ouvrages → pas d'études réglementaires définies, plutôt un diagnostic « global » des ouvrages et conditions de suivi et d'entretien

Des points d'attention

- **Mise en place de la concertation et de la gouvernance**
Participation des parties prenantes et du public au projet.
A mettre en place dès le début du projet
- **Porteur de projet**
Présentation de la structure, compétences, organigramme, portage politique
- **Moyens humains et financiers**
Dont taxe GEMAPI
- **Planning prévisionnel**

La candidature "d'intention"

- Cohérence diagnostic / stratégie / plans d'actions
- Stratégie d'intention : principalement compléter la connaissance et afficher volonté d'aller vers STePRiM complet
- Cohérence du territoire / bassin de risques et prise en compte de l'ensemble des aléas présents (y compris séisme, feux de forêt, ...)
- Adéquation niveau d'ambition / réalisme du projet (moyens humains, financiers, durée, ...)

La candidature "d'intention"

- Quelle place pour ce qui relève de la GEMAPI ?
- Nécessité de connaître le champs d'intervention du fonds Barnier (dont pas infrastructures et réseaux, pas PCS)
- Quels co-financeurs ?
- Importance de la sensibilisation des différents publics (résidents, touristes, ...)
- Où s'arrêter dans le dossier au niveau du diagnostic / des fiches action ?

Merci pour votre attention